

OFFRE DE BIENVENUE EN GESTION SOUS MANDAT

SOUS CONDITIONS[1]

Offre valable du 01/11/2026 au 31/01/2027

250€ OFFERTS SOUS CONDITIONS[1]

+

50€ OFFERTS SI MISE EN PLACE DE VERSEMENTS PROGRAMMÉS

Offre valable pour une 1ère adhésion en mandat d'arbitrage Lazard Frères Gestion au contrat d'assurance-vie Croissance Avenir[2] avec un versement initial net de 4 000 € minimum investi à 100 % en unités de compte, **qui présentent un risque de perte en capital**.

L'accès au mode de gestion donnant droit à prime est subordonné à la volonté ou non de l'adhérent de déléguer les actes d'arbitrages. L'accès à l'investissement donnant droit à la prime est subordonné au niveau de risque que l'adhérent est en mesure de supporter.

Je soussigné(e) souhaite bénéficier de la prime de bienvenue offerte sous conditions[1] pour une première adhésion en mandat d'arbitrage Lazard Frères Gestion au contrat d'assurance-vie Croissance Avenir[2], avec un versement initial net de 4 000 € minimum investi à 100 % en unités de compte, **qui présentent un risque de perte en capital**.

☐ Avec versements programmés ☐ Sans versements programmés

J'ai bien noté que ma prime de bienvenue sera versée sur mon contrat dans les trois mois suivant la validation de mon dossier d'adhésion.

L'accès au mode de gestion donnant droit à prime est subordonné à la volonté ou non de l'adhérent de déléguer les actes d'arbitrages. L'accès à l'investissement donnant droit à la prime est subordonné au niveau de risque que l'adhérent est en mesure de supporter. Le mandat d'arbitrage a recours à des investissements en unités de compte, qui présentent un risque de perte en capital.

Fait à, Le

Signature

[1] 250 € offerts pour une **première adhésion en mandat d'arbitrage Lazard Frères Gestion au contrat d'assurance-vie Croissance Avenir,** avec un versement initial net de 4 000 € minimum investi à 100 % en unités de compte, **qui présentent un risque de perte en capital**, et 50 € supplémentaires offerts pour la mise en place de versements programmés de 50 € minimum pendant 1 an investis à 100 % en unités de compte, **qui présentent un risque de perte en capital**. Versement initial de 4 000 € fait par une personne physique sur un contrat Croissance Avenir, reçu entre le 1er novembre 2026 et le 31 janvier 2027 (date de réception de la demande d'adhésion complète faisant foi) accompagné du coupon de l'offre, sous réserve d'acceptation par Epargnissimo et sous condition qu'il n'y ait pas de sortie (partielle ou totale), et que les versements programmés éventuellement mis en place ne soient pas suspendus, la première année suivant la date de signature de la demande d'adhésion. L'assureur versera la prime selon le profil choisi sur le contrat du client dans les trois mois suivant la validation du dossier d'adhésion. Offre limitée à une par personne et non cumulable avec l'offre de bienvenue prévue dans le cadre d'une première adhésion en gestion libre. Epargnissimo se réserve le droit de modifier ou de mettre fin à l'opération à tout moment sans préavis.
L'accès au mode de gestion donnant droit à prime est subordonné à la volonté ou non de l'adhérent de déléguer les actes d'arbitrages. L'accès à l'investissement donnant droit à la prime est subordonné au niveau de risque que l'adhérent est en mesure de supporter.
Les unités de compte ne garantissent pas le capital versé et sont soumises aux fluctuations des marchés financiers à la hausse comme à la baisse, les performances passées ne préjugeant pas des performances futures.

[2] Croissance Avenir est un contrat d'assurance-vie de groupe de type multisupport. Ce contrat est commercialisé par Epargnissimo et géré par Suravenir - Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 1 305 000 000 €. Société mixte régie par le Code des assurances - 232 rue Général Paulet, BP 103, 29802 Brest cedex 9. Siren 330 033 127 RCS Brest. Suravenir et Epargnissimo sont soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS CEDEX 09).
Le document d'informations clés du contrat d'assurance-vie Croissance Avenir contient les informations essentielles de ce contrat. Vous pouvez vous procurer ce document auprès de Suravenir ou en vous rendant sur notre site www.epargnissimo.fr.

EPARGNISSIMO, société par actions simplifiée, RCS TOULOUSE SIREN : 509 041 489. Siège Social : 9 rue Alsace Lorraine, 31000 Toulouse. EPARGNISSIMO est enregistré à l'ORIAS sous le numéro 09 049 292 - Courtier d'assurance ou de réassurance (COA) - Mandataire d'intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (MIOBSP). Garantie financière auprès de MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD, 160 Rue Henri Champion, 72030 LE MANS Cedex 9. www.epargnissimo.fr

Document à caractère publicitaire dépourvu de valeur contractuelle